

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL_21_12_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE AU 1 RUE DES RIVES DU LAC

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_21_12_07_02 en date du 7 décembre 2021, relative au constat de la désaffectation et de déclassement du domaine public d'une bande de terrain,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que Monsieur GERVAIS Alain, a par courrier en date du 30 juillet 2021 demandé à se rendre acquéreur de cette bande de terrain incluse dans sa propriété clôturée.

Pour ce faire, les services de la Direction de l'immobilier de l'état ont été consultés et ont estimé ce terrain à 7€ le m².

Le plan de bornage a été réalisé par le Cabinet BARBIER Géomètre à La Ferté-Bernard, le 27 octobre 2021 pour une superficie de 27 m².

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître PORZIER Carole, notaire à Bonnétable.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE afin de vendre à Monsieur GERVAIS Alain la parcelle cadastrée AM n°331 d'une contenance de 27 m²,

FIXE le prix à 7€ HT le m² conformément à l'estimation des services de la Direction de l'immobilier de l'état,

VALIDE le montant de la vente à 189 € HT. A ce montant s'appliquera éventuellement la TVA selon la règle en vigueur,

MANDATE l'étude de Maître PORZIER Carole, notaire à Bonnétable pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU